



Municipalité de Pointe-Fortune
694 Tisseur, Pointe-Fortune, J0P1N0
Tel. 450 451-5178 municipalite@pointefortune.ca

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

MATRICULE : _____	REÇUS PAR : _____
DATE : _____	COÛT : _____ PERMIS # _____

SECTION 1 : Propriétaire & coordonnées

Nom : _____	
Adresse : _____	Ville : _____
Province : _____	Code postal : _____
Êtes-vous propriétaire oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Si non, nous produire une procuration	
Numéro de téléphone : _____	
Adresse de courriel : _____	

SECTION 2 : Localisation des travaux

Adresse des travaux : _____
Lot(s) : _____
Est-ce un terrain riverain, un cours d'eau ou milieu humide ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

SECTION 3 : Description du projet

ABATTAGE D'ARBRE <input type="checkbox"/>	ENSEIGNE <input type="checkbox"/>	PONCEAU <input type="checkbox"/>	
DÉMOLITION <input type="checkbox"/>	PISCINE <input type="checkbox"/>	CLÔTURE <input type="checkbox"/>	MURÊT/HAIE <input type="checkbox"/>
DÉBLAI <input type="checkbox"/>	REMBLAI <input type="checkbox"/>	OUVRAGE RIVERAIN <input type="checkbox"/>	AUTRES <input type="checkbox"/>
Coût estimé : _____ \$			
Date de début des travaux : _____		Date de fin des travaux : _____	

SECTION 4 : Responsable(s) des travaux

Nom du responsable : _____	Numéro de téléphone : _____
Nom de l'entrepreneur : _____	
Adresse : _____	
Numéro de téléphone : _____	
Numéro de licence R.B.Q. : _____	



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

- 1 Le formulaire de demande dûment complété ;
- 2 Une preuve que le terrain sur lequel doivent s'effectuer les travaux est la propriété du requérant, toutefois si le requérant n'est pas le propriétaire, une procuration signée du propriétaire vous autorisant à signer la demande de permis, est requise ;
- 3 Un plan montrant les dimensions de la construction (largeur, profondeur, hauteur ...) la forme ainsi que les matériaux utilisés ;
- 4 Un plan d'implantation montrant :
 - la localisation des rues, leur caractère privé ou public, ainsi que leur dimension ;
 - la localisation des cours d'eau ainsi que la topographie du terrain ;
 - la localisation des installations septiques et des puits s'il y a lieu ;

SECTION 5 : Description du projet

Déclaration sur la nature du projet (brève description) :

Tout autre document supplémentaire jugé nécessaire, par le responsable de l'émission du permis, à l'analyse de la demande

Plan d'implantation oui non

Plan de construction oui non

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné, _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et à tout autre loi, règlement ou code s'y rapportant, au Québec et au Canada. Aucune mention dans la présente demande de permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi d'un règlement ou d'un code du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois, les règlements et les codes applicables à ces travaux. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à : _____ ce : _____

Par _____

Officier autorisé : _____

Date de la demande : _____ Acceptée Refusée

UN PERMIS DEVIENT INVALIDE SI :

- La construction ne débute pas dans les 180 jours de la date d'émission;
- Les travaux sont discontinués pendant une période de six (6) mois consécutifs ;
- Les travaux sont faits à l'encontre du présent règlement et des autres règlements de la Municipalité;
- Les travaux de finition extérieur du bâtiment principal ne sont pas terminés dans les 270 jours de la date d'émission du permis;